



## Nous avons signé un devis

Par **brighton**, le **23/10/2010** à **16:19**

Bonjour,

Nous avons signé un devis d'un plâtrier en janvier sans verser les 30% d'acompte comme demandé sur l'offre

Nous avons oublié que nous l'avions signé et nous avons signé un devis moins cher chez un autre artisan plus compétent

Le premier nous réclame 15% de dédommagement car nous avons signé le devis et que nous ne travaillons pas avec lui, C'était stipulé dans ses conditions générales de vente

Sommes nous obligé de lui payer les 15% du devis?

***Respectez vous votre propre signature ?***